



IDÉES

Le grand âge est notre avenir, prenons-en soin dès maintenant

En France, quelque 2,6 millions de personnes ont 85 ans et plus, et ce nombre va croître de 70 % d'ici à 2040. **Une quarantaine de juristes, responsables de fédérations, médecins et élus** rappellent qu'il est « urgent d'agir » pour répondre au défi

Les relations avec ceux qui ont beaucoup vécu nous ramènent à l'essentiel, aux liens personnels, profonds. Elles permettent aussi de créer un lien entre les différentes époques et conditions sociales. Elles questionnent les urgences, rappellent des fondamentaux. Chez les personnes atteintes d'une altération des capacités physiques ou cognitives, l'objectif est de garder le plus vivant et authentique possible le dialogue avec la personne. Même si la parole est moins claire, même si l'expression ne se fait plus que par gestes et expressions, elle doit toujours être écoutée et reçue avec attention.

Le cri d'alarme lancé par des professionnels qui accompagnent les personnes très âgées n'a pourtant pas été entendu en 2018. Et la pandémie de Covid-19 a jeté une lumière crue sur leur difficulté de vivre, à domicile comme en établissement.

Face à des enjeux qui ne vont cesser de croître avec les évolutions démographiques, il est urgent d'agir : 2,6 millions de personnes ont 85 ans et plus en France en 2020. Ce nombre va croître de 70 % d'ici à 2040, en raison de l'augmentation de la durée de vie et de l'arrivée au grand âge des baby-boomers. Une bonne nouvelle. A condition qu'on ne refuse pas d'accorder

les moyens nécessaires pour prendre en charge ceux qui ont le plus besoin de soins, d'attention ou de plaisirs : leur désir de vie est toujours là ; il doit être pris en compte.

Largement en retard dans ce domaine, la France ne fait pas assez pour le rattraper. Dans les années où Nicolas Sarkozy fit réaliser des études sérieuses et bien informées, le dossier fut refermé sans un mot. Le quinquennat de François Hollande a vu l'adoption de dispositions législatives intéressantes, mais sans les moyens financiers à la hauteur des enjeux. Le gouvernement d'Edouard Philippe a permis une concertation approfondie et consensuelle portée par Dominique Libault ; puis un rapport de Myriam El Khomri sur la revalorisation des conditions d'exercice des professionnels ; enfin une réflexion de Denis Piveteau et de Jacques Wolfrom sur l'habitat partagé, permettant d'éviter l'isolement au domicile tout en demeurant « chez soi », avec des services communs. En fin de compte, 500 propositions émanant de nombreux rapports se sont empilées au fil des ans.

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence les conditions souvent difficiles, voire inacceptables, dans lesquelles exercent les professionnels qui interviennent auprès des personnes âgées, en même





temps que la souffrance de ceux dont ils prennent soin.

Certes, durant l'été 2020, des mesures ont été prises pour revaloriser les personnels des Ehpad dans le cadre du Ségur de la santé. Et aussi pour unifier la gestion des financements consacrés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sous l'autorité de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Une ressource supplémentaire lui a été attribuée... pour 2024!

Une loi pour aller à l'essentiel

Le 22 septembre 2020, dans l'un de ces Ehpad particulièrement affectés par la crise, le président de la République a fait la promesse de « présenter dès le début de l'année prochaine une réponse globale extraordinairement ambitieuse ». Mais, comme rien ne venait, ceux qui travaillaient sur une loi d'ampleur préparée avant l'épidémie ont perdu peu à peu confiance.

Or, la parole d'un président l'engage, et engage aussi la crédibilité de la parole publique. Et quand il s'agit d'une promesse énoncée après un printemps 2020 marqué par des morts en masse de personnes âgées tant en Ehpad qu'à domicile, après que deux présidents ont déjà très largement fui le sujet, la promesse est d'une particulière gravité.

Il faut une loi pour aller à l'essentiel, car des mesures dispersées n'auraient pas de sens. Court mais ambitieux, principalement axé sur le renforcement des effectifs qui est une clé essentielle de la réussite (au moins 20 000 créations par an), un texte peut être voté sans difficulté, à la condition d'y consacrer des moyens significatifs. Il s'attachera à réunir les conditions pour que les métiers soient attrac-

tifs (rémunération, formation, temps d'échange). L'attractivité des métiers, sans laquelle les délais de recrutement s'allongent, est l'un des objectifs essentiels de la loi. Eluder ce choix est finalement une perte de chance pour la société tout entière en limitant le développement d'un secteur porteur de sens et d'emploi. Les sous-effectifs actuels sont une cause majeure de dégradation de l'état de santé des personnes âgées et, en fin de compte, de surcoût pour la collectivité. Ne pas investir aujourd'hui dans une société de la longévité coûtera plus cher demain.

Nous ne croyons pas à une opposition généralisée entre les âges qu'on a agitée ces temps-ci. Quoi qu'il en soit, des créations d'emplois de qualité pour les jeunes, et naturellement les moins jeunes, c'est une première dans ce secteur. Mais le texte doit également régler quelques questions de principe importantes: affirmation de la pleine citoyenneté des aînés; simplification du financement public des Ehpad; généralisation des maisons des aînés et des aidants; guichet unifié pour que les familles trouvent un référent capable de donner toutes les informations utiles et évaluer les situations les plus difficiles; décloisonnement résolu entre domicile et établissement; mesures précises pour éviter les maltraitements; rôle des départements précisés et celui du conseil de la vie locale élargi et organisé en liaison avec toutes les communes, par exemple pour la coordination des transports et du logement des plus de 85 ans.

Il va de soi qu'au début du prochain quinquennat, cette action réformatrice de large ampleur devra se poursuivre. Mais le mouvement doit être lancé dès maintenant. ■

Les dix propositions législatives qui accompagnent la tribune, précédées d'un exposé des motifs, sont consultables sur www.pactecivique.fr

Parmi les signataires :

Catherine Barbaroux, membre du bureau exécutif de La République en marche; **Dominique Bussereau**, président de l'Assemblée des départements de France; **Morgan Caillault**, président de l'Inter-syndicale nationale autonome représentative des internes de médecine générale; **Alice Casagrande**, présidente de la commission Métiers du grand âge de la mission El Khomri; **Pascal Champvert**, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées; **Laurent El Ghazi**, médecin, président d'honneur d'Elus, santé publique & territoires; **Jean-Baptiste de Foucauld**, ancien commissaire au plan; **Anne-Sophie Desaulle**,

présidente de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne; **Jeanne Dupont Deguine**, vice-présidente de l'Association nationale des étudiants en médecine de France; **Louis Gallois**, ancien président de la Fédération des acteurs de la solidarité, ancien dirigeant de la SNCF, d'EADS, de l'Aérospatiale et de la Snecma; **Yannick Moreau**, ancienne présidente du Conseil d'orientation des retraites; **Jacky Richard**, coordinateur du Pacte civique; **Frédéric Valletoux**, président de la Fédération hospitalière de France



**LE SOUS-EFFECTIF
 DES PERSONNELS
 EST UNE CAUSE
 MAJEURE DE LA
 DÉGRADATION DE
 L'ÉTAT DE SANTÉ DES
 PERSONNES ÂGÉES**

